

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2014

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, M. JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. GANGLOFF Claude, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

M. POSSELT Henri a donné procuration à M. JACQUIN André.

M. LEONARD Vincent a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie.

Mme GRASSWILL Geneviève a donné procuration à Mme MARQUAND Catherine.

Mme SCHWARTZ Estelle et M. DRUI Philippe avec excuses.

=====
La séance débute à 20h 00. Le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2014 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Nicolas SAUVEGET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Concours de dessin à l'école élémentaire pour le centenaire du début de la Grande Guerre. Ce point est accepté à l'ordre du jour par l'ensemble des conseillers présents.

139-2014 Examen de la demande de gré à gré du lot de chasse n° 2 de M. Michel DENIS :

Le maire présente au conseil municipal la demande de gré à gré de M. Michel DENIS, adjudicataire de chasse du lot n° 2 pour un montant de 1.700 €. Cette demande a été examinée par la commission communale consultative de chasse en date du 30 octobre 2014. Le dossier de gré à gré est complet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à la demande de gré à gré pour le lot n° 2 pour le motif suivant :

° montant proposé trop faible eu égard aux 95ha 44 a 40 ca de forêt.

Le conseil municipal décide de renouveler les baux de chasse pour la période 2015 – 2024 par adjudication. La date de l'adjudication est fixée au jeudi 15 janvier 2015 à 19 heures à la salle AJLC, rue du Stade. Les modalités exactes de l'adjudication seront définies lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

140-2014 Détermination des différents lots de chasse pour la période 2015 - 2014 : Le maire rappelle au conseil municipal les détails de la composition des 3 lots de chasse prévus lors de la réunion du conseil municipal en date du 17 octobre 2014.

Il indique que 5 réserves de chasse ont été sollicitées sur l'ensemble du ban soit au total près de 205 ha et précise la superficie des terrains communaux dans chaque lot de chasse.

Lors de la réunion de la commission communale consultative de chasse du 30 octobre 2014, la présentation des 3 nouveaux lots de chasse a été faite. Compte tenu de la surface, après déduction de la réserve, du nouveau lot n° 1, la surface résiduelle chassable est inférieure à 200 ha.

De ce fait, la surface de ce lot sera augmentée par la surface des terrains situés entre la RD 674 et le ruisseau Bouschbach. La surface totale du nouveau lot n° 1 devrait comporter près de **290 ha** dont 81 ha 71 a 34 ca de forêt. Les terrains sont situés au sud-ouest du ruisseau Bouschbach en direction de Diffembach les Hellimer et au sud de la route communale en direction de Leyviller, limitrophes des bans de Leyviller et Diffembach-les-Hellimer. Ces surfaces supplémentaires seront déduites de la surface totale du nouveau lot n°3.

Le conseil municipal valide le principe de la modification des lots de chasse, qui a été précédemment recueilli un avis favorable de la commission communale consultative de chasse.

Les surfaces exactes des 3 nouveaux lots seront déterminées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

141-2014 Remboursement E.R.D.F : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque de **4.911,01 €** émis par E.R.D.F et relatif au remboursement des frais engagés par la commune dans le cadre du branchement électrique de l'immeuble sis 18, rue Nationale.

142-2014 Honoraires d'avocats : Le maire présente au conseil municipal les conclusions de M & R Avocats 28, avenue des Vosges 67000 STRASBOURG dans le cadre des renseignements sollicités par le maire par rapport à la demande du Président pour l'acquisition des terrains de l'association foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents accepte les honoraires correspondants d'un montant de **1.200 €H.T** soit **1.440, 00 €T.T.C.**

143-2014 D.P.U : Le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain non bâti cadastré :

* section 2 parcelle n° 91 «Bisetzal» de 9,84 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

144-2014 Demande de l'école maternelle : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école maternelle quant à la mise à disposition gracieuse de la salle A.J.L.C les mercredis matins durant la période de février à mars 2015 dans le cadre des animations tennis en salle pour les 21 jeunes de l'école maternelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, donne un avis favorable à la demande.

145-2014 Convention SATESE – Avenant n° 1 : Le maire fait lecture de la correspondance du Président du Conseil Général de la Moselle en date du 23 octobre 2014 et des modalités de l'avenant n° 1. Il précise les aides apportées par le SATESE à la commune dans le cadre des suivis de l'unité de traitement pour un coût de **383,20 €** pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les clauses de l'avenant et autorise le maire à le signer ; copie de l'avenant est jointe à la présente délibération.

146-2014 Concours de dessin à l'école élémentaire : Le maire informe le conseil municipal de la proposition, faite lors du dernier conseil d'école de juin 2014, relative à un concours de dessin sur le centenaire du début de la Grande Guerre. Les enseignants de l'école élémentaire ont déjà été sollicités pour assister à la cérémonie de Commémoration du 11 Novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, donne un avis favorable à ce concours de dessin pour l'école élémentaire. Les 3 premiers prix de chaque classe se verront doter d'un bon d'achat respectivement de **30, 20 et 10 €** auprès de la librairie Confluence de Sarreguemines. Les modalités exactes du concours de dessin seront discutées lors du conseil d'école prévu le 07 novembre 2014.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

■ Information du courrier adressé à chaque membre du comité de l'AFAF et du justificatif joint relatif à l'Information aux Habitants du 27 mars 2006 qui stipulait explicitement la possibilité de consulter la simulation financière théorique à titre d'information lors de l'enquête publique du 03 avril 2006 au 03 mai 2006.

■ Informations aux Habitants du 27 octobre 2014 avec l'inspection du village par la commission hygiène et sécurité prévue le samedi 08 novembre 2014 à partir de 15 heures.

■ Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines.

■ Réunion sur le SCOT le 03 novembre 2014 à 16h 30 à la CASC.

■ Réunion du SATESE le 06 novembre 2014 de 13h 45 à 17h 30 à la mairie de Dieuze.

■ Messe du 11 Novembre 2014 à 9h à Loupershouse et messe de la Ste Barbe le 06 décembre 2014 à 18h 30 à Loupershouse.

- Mise à jour de l'annuaire des maires de la Moselle.
- Invitation du Syndicat forestier intercommunal de Saint-Jean Rohrbach à une sortie pédagogique en date du 14 novembre 2014.
- Résultat de l'opération des brioches de l'amitié: bénéfice de 420,49 € reversés à l'A.F.A.E.I de Sarreguemines.
- Commémoration du 11 Novembre – Modalités pratiques.
- Réunion du conseil municipal le jeudi 13 novembre 2014 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 00.

Publié le 03 novembre 2014.

Le Maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille		Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne		M. GANGLOFF Claude	
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine		M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	